

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 6/2026

Session du 23 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX ET LE 23 FEVRIER
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de février sous la
présidence de M. Jean-Marc BRABANT

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, JAUBERT, BOISGARD BOUCHER, MANGANARO, BOY COURROUX, DE
LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, GRANGE, LAVOREL, SCHOFFIT,
BASTIE, SEVE, MICHAUX, DEBIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, SLAVICEK, VEVE

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents :

Absents excusés : Mmes et M : ALBERTINI, RIPERT, LEROY, MARTIN

Procurations :

M. RIPERT	a donné procuration à	M. BRABANT
MME LEROY	a donné procuration à	MME BOISGARD-BOUCHER
M MARTIN	a donné procuration à	MME RAOUX-JACQUEME

RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR L'ASSOCIATION EDUCATION CANINE CADENET

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de terrains communaux (F1431/1432/1434/1435/1436 pour une superficie de 9791m²) a été signée en janvier 2016 avec l'association Education Canine de Cadenet après passage en conseil municipal du 21/12/2016. L'association souhaiterait renouveler cette mise à disposition pour une durée de 10 ans.

Cette association, créée en 2011, a pour activités principales de mettre en valeur les qualités de travail des chiens suivant les aptitudes de leur race, de conseiller ses adhérents dans l'éducation et le dressage de leurs chiens et d'organiser des concours et des épreuves de travail et de recherche.

Le coût de la mise à disposition pour 2025 était fixé à 110,25€ et sera révisé annuellement dans la limite de 5%. La redevance est payable annuellement à la date anniversaire.

Le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition est joint à la présente délibération.

**Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- Se prononce favorablement sur le renouvellement de la mise à disposition des terrains communaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale avec l'association Education canine Cadenet.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS MUNICIPAUX EN DATE DU 8/01/2026

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La **commune de Cadenet**, représentée par son Maire en exercice, Monsieur BRABANT Jean Marc, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal en date du ,
d'une part ;

L'**association « EDUCATION CANINE CADENET »**, représentée par son Président en
exercice, Monsieur CÔME Patrick, d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PROROGATION DE LA DUREE (Modification de l'article 3)

Conformément à la faculté de renouvellement prévue à l'article 3 de la convention initiale, les parties conviennent de renouveler ladite convention pour une durée de **dix (10) années** supplémentaires.

En conséquence, la convention, qui devait prendre fin le 7/01/2026 est prolongée jusqu'au 7/01/2036.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

Ce renouvellement s'effectue aux mêmes clauses et conditions que la convention initiale, notamment en ce qui concerne le caractère précaire et révocable de l'occupation, l'entretien du terrain et les obligations d'assurance.

ARTICLE 3 CONTRIBUTION FINANCIERE

La contribution financière prévue à l'article 2 continue de s'appliquer. Son montant reste révisable chaque année dans la limite de 5% à la date anniversaire, comme stipulé initialement.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

Toutes les autres dispositions de la convention du 08/01/2016 restent inchangées. Le présent avenant sera annexé à la convention d'origine.

Fait à Cadenet, le

en deux exemplaire